

Le 2 mars 2020

Session de consultation publique du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le deuxième jour de mars 2020 à 19h00 sous la présidence du maire Daniel Tétreault, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, Micheline Dufour, Ginette Simard Gendreau, Roger Santerre et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

Le conseiller Jean-Pierre Morlot est absent.

La directrice générale et secrétaire trésorière Suzanne Marcoux est présente.

Aucune personne présente dans la salle.

Le maire ouvre la séance de consultation publique à 19h00.

26-20 Ouverture de la séance de consultation publique concernant le règlement no 434-20 modifiant le règlement no 315-08

Proposé par Micheline Dufour

Appuyé par Robert Gaboriault

L'ouverture de la séance de consultation publique, à 19 :00, concernant le règlement no 434-20 modifiant le règlement numéro 315-08 intitulé zonage, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière.

ADOPTÉ

Présentation du règlement no 434-20.

27-20 Fermeture de la séance de consultation publique

Proposé par Ginette Simard Gendreau

Appuyé par Carole Dansereau

La fermeture de la séance de consultation publique, à 19 :30.

ADOPTÉ

Le 2 mars 2020

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le deuxième jour de mars 2020 à 19h30 sous la présidence du maire Daniel Tétreault, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, Micheline Dufour, Ginette Simard Gendreau, Roger Santerre, Jean-Pierre Morlot et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Suzanne Marcoux est présente.

11 personnes sont présentes dans la salle.

Le maire ouvre la séance à 19h30

28-20 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Ginette Simard Gendreau

Appuyé par Micheline Dufour

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ

29-20 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 3 février 2020

Proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Roger Santerre

ET RÉSOLU que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 3 février 2020, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

La première période de questions est ouverte à 19h35.

30-20 Autorisation de dépense pour le Service incendie

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Jean-Pierre Morlot

ET RÉSOLU d'autoriser les dépenses suivantes pour le service incendie :

- 5 bonbonnes respiratoires pour un montant de 5000 \$;
- Coffre à outils pour un montant de 50\$;
- Formation pour un pompier pour les poussières explosives pour un montant de 250\$;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

La directrice générale dépose le rapport financier mensuel de février 2020.

31-20 Comptes à payer

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU que le paiement des comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (février) payé	1 016,80
Cotisations employeur provinciales (février) payé	3 049,24
Élus	2 272,63
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	6 242,20
Pompiers , aide en voirie et préposé à l'entretien,	4 616,97
Personnel électoral	1 796,78
Comité des loisirs de Notre-Dame (loyer bibliothèque 180\$/mois janv, février et mars 2020	540,00
Daniel Tétreault (Frais déplacement dossier cour supérieure)	62,10
Me Jocelyn Bélisle (Honoraires dossier cour supérieure)	1 694,03
Sani-Éco (recyclage janvier 2020 4,96 T.M.)	399,19
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,49
Hydro-Québec (éclairage public) payé	273,85
Hydro-Québec (Hôtel de Ville) payé	1 953,03
Hydro-Québec (caserne) payé	284,55
Hydro-Québec (2 postes de pompage) payé	423,79
Hydro-Québec (711 Gauvin) payé	30,38
Vidéotron(caserne) payé	82,46
Télébec (site de traitement) payé	86,24
Vidéotron (Hotel de Ville et postes de pompage) payé	242,70
Marché Gendreau (essence voirie et service incendie)	309,64
Petite caisse (timbres élections et envoi recommandé)	156,10
Poste Canada (timbres élections) payé	211,55
Chauffage P.Gosselin (Mazout caserne déc. 2019: 579 litres / janvier :268,7 litres, février : 336,6 L)	1 256,62
Hébergement Web Canada (site web / contrat 3 ans)	329,06
Concassage Pelletier (Pierre 0-3/4, 1,62T)	57,49
Communications Plus (location temps d'antenne, 1 mois)	87,38
Pagenet (service pagets service incendie)	61,75
Boivin Gauvin inc (Gants pour service incendie)	118,42
Corporation de développement Bedford et Région (carte touristique mise à jour 2020)	150,00
Fernand Tougas (inspection véhic SSI)	162,00
Copicom (contrat photocopieur)	280,01
Receveur général du Canada (licences radio SSI 2020)	732,78
Moteurs électriques Guertin inc (Réparation panneau électrique site de traitement)	569,59

CDTEC Calibration inc (calibrage détecteur de gaz)	137,97
Centre Mécanique Laverdière (réparation du levier hydraulique tracteur)	731,71
Orizon mobile (frais vérification radio)	31,62
United construction - facture finale (travaux électricien, fenêtre et comptoir)	5 034,82
MRC Brome Missisquoi (quotes part 2020, 1er versement/2)	33 605,00
Groupe Environex inc. (analyses eaux usées)	150,62
Ville de Cowansville (quote-part 2020)	384,02
AQUATECH (Entretien site traitement 2 mois)	3 150,32
Société Assurances Automobiles du Québec (immatriculation de 5 véhicules+ tracteur) payé	3 595,50
Purolator inc. (Frais transport matériel SSI)	5,52
Association des chefs en sécurité incendie (Cotisation 2020)	310,43
Les Éditions juridiques FD (matériel électoral, bulletins de vote)	1 224,08
Carrefour Action Municipale et Famille (renouvellement adhésion 2020)	89,68
Moto Sport G & L enr (mise au point débrouissalleuse et scie à chaîne)	193,64
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,) FÉVRIER 2020	1 436,39
Transport Hanigan (déneigement chemins+ sel et abrasifs 2019-2020 4/ 5)	21 309,54
	100 959,68

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées au budget 2020.

ADOPTÉ

Présentation du projet de règlement no 436-20 modifiant le règlement no 314-08 intitulé plan d'urbanisme, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière

Un avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Jean-Pierre Morlot à l'effet que lui ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption le projet de règlement NO 436-20 modifiant le règlement no 314-08 intitulé plan d'urbanisme, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière.

32-20

Adoption du premier projet de règlement no 436-20 modifiant le règlement no 314-08 intitulé plan d'urbanisme, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi a adopté le règlement 10-0618 afin d'apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé deuxième remplacement, afin d'instaurer un cadre réglementaire sur les territoires incompatibles à l'activité minière;

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité a l'obligation d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 2 mars 2020 et que le projet de règlement no 436-20 a été déposé à cette même séance;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie du projet de règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Considérant que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

Il est proposé par Ginette Simard Gendreau
Appuyé par Micheline Dufour

ET RÉSOLU que le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 436-20 modifiant le règlement numéro 315-08, intitulé plan d'urbanisme, afin d'intégrer les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé relatives aux territoires incompatibles à l'activité minière.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

33-20 Adoption du règlement no 435-20 relatif à l'abrogation du règlement no 389-15 instituant un programme de crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles

Attendu que le projet de règlement numéro 435-20 et dont, l'avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 3 février 2020 et que le projet de règlement a également été présenté à cette date ;

Attendu que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée ;

Il est proposé par Roger Santerre

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 435-20 relatif à l'abrogation du règlement numéro 389-15 instituant un programme de crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

34-20 Adoption du rapport annuel 2019 An 3 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

Attendu que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

Attendu que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Attendu que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

Attendu que le rapport annuel 2019 An 3 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2019 An 3;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Jean-Pierre Morlot :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge adopte le rapport d'activités annuel 2019 An 3 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risque en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au Ministère de la Sécurité Publique.

ADOPTÉ

35-20

Autorisation des procédures d'appel d'offres pour le pavage rang St-Charles

Considérant que la municipalité a accordé le contrat à la firme Tetra Tech QI inc. pour la confection des plans et devis, estimé des coûts et procédures d'appel d'offres concernant le pavage du rang St-Charles sur une distance approximative de 500 mètres;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc suite à la confection des plans et devis ainsi que l'estimation des coûts doit procéder à l'appel des offres pour les travaux de pavage du rang St-Charles;

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Roger Santerre

ET RÉSOLU d'autoriser la firme Tetra Tech QI inc d'aller en appel d'offres pour les travaux de pavage du rang St-Charles.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

***ADOPTÉ ***

36-20

Nomination d'un élu, en cas d'absence du Maire, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge est représentée pour M. Daniel Tétreault Maire, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Daniel Tétreault Maire;

Il est proposé par Ginette Simard Gendreault

Appuyé par Micheline Dufour

ET RÉSOLU que Mme Carole Dansereau conseillère soit nommée représentante de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge en remplacement de M. Daniel Tétreault au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire.

ADOPTÉ

37-20

Versement de la subvention 2020 pour le Comité de Développement Stanbridgeois

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Ginette Simard Gendreault

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la subvention 2020 pour le Comité de Développement Stanbridgeois au montant de trois mille (3000) dollars immédiatement, tel qu'il a été adopté au budget 2020.

*** ADOPTÉ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

38-20

Distribution des arbustes, pépinière de bandes riveraines de la MRC Brome-Missisquoi

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Ginette Simard Gendreault

ET RÉSOLU que la Municipalité participe à la journée régionale de distribution d'arbustes le samedi 16 mai 2020 de 10h à midi à l'Hôtel de Ville. Les arbustes seront vendus à 1 \$ l'unité.

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

39-20

Demande de contribution financière de la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers

Proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Carole Dansereau

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une contribution, à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers, au montant de deux cent soixante quinze (275) dollars immédiatement, et ce tel qu'il a été adopté au budget 2020.

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

40-20

Demande de contribution financière pour l'exposition agricole de Bedford 2020

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Jean-Pierre Morlot

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une contribution, pour l'exposition agricole de Bedford 2020, au montant de trois cent (300) dollars immédiatement, et ce tel qu'il a été adopté au budget 2020.

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront suffisants aux fins de la présente dépense;

VARIA :

41-20

Fréquence des collectes des ordures par la Ville de Bedford

Considérant que la Ville de Bedford fournit le service des collectes des matières résiduelles dans le Municipalité, selon une entente signée;

Considérant l'entente signée pour 2020 avec la Ville de Bedford, la collecte des ordures s'effectue une fois par mois;

Considérant que la Ville de Bedford, pour leur secteur, doit revenir à une collecte des ordures 2 fois par mois (aux deux semaines) mais qu'il est possible de maintenir les collectes d'ordures pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge et la Municipalité de St-Ignace de Stanbridge à une fréquence de 1 fois par mois;

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Micheline Dufour

ET RÉSOLU que le Conseil municipal maintien la collecte des ordures à une fréquence de 1 fois par mois, tel que stipulé dans l'entente signée.

ADOPTÉ

42-20

Demande d'offre de service à la firme GESTIM pour des modifications réglementaires concernant les logements des bâtiments auxiliaires

Proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU d'autoriser la demande d'offre de service à la firme GESTIM pour les modifications réglementaires concernant les logements des bâtiments auxiliaires.

*** ADOPTÉ***

43-20

Conseillères responsable du dossier MADA

Proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Micheline Dufour

ET RÉSOLU de nommer Ginette Simard Gendreau et Carole Dansereau les deux conseillères responsables du dossier MADA.

*** ADOPTÉ***

La deuxième période de questions est ouverte à 20 :40.

La levée de l'assemblée est demandée par Ginette Simard Gendreau à 20 :45.

Je, Daniel Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Tétreault
Maire

Suzanne Marcoux
Secrétaire-trésorière